

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01119 Numéro SIREN : 800 919 375 Nom ou dénomination : S.S TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 26998

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES CHARENTON LE PONT

1 PLACE DE LA COUPOLE
94225 CHARENTON LE PONT CEDEX

01 45 13 08 50

SIE.CHARENTON-LE-PONT@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR
SUR RDV EXCLUSIVEMENT LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 12 OCT. 2022
SOUS LE N° 26998

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SARL S.S TELECOM, SIREN 800 919 375.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats

Formulaire principal : 2065

Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2022117-0000000110714744

Date de dépôt : 27 avril 2022 à 14:18:19 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SARL S.S TELECOM

Identifiant du soumissionnaire : 800 919 375

Désignation du signataire : GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

Synthèse des éléments déclarés : Déficit : 29478

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466669873980497317858386)

Signature numérique : g7a8TDRG78jhiFIn7Y7yWxG7qIHqmh0c2r7haD5moSKpdyEvCrm+jUAAbqB2S5do
OpVC9uWxaCcGXxnVu6V1k48vVGID4A1c0VNXLAJGcKPJzCztUeRPbQ7dfwJ2Zdd9
qw8Z/Dk0jY+/935vhcuPxbHxYKGzHS1ba3RJGHJVzSbAIN62bPwnPFxcT7R7f
7RPrEcEAVXQfhQc9J9QCKPmOFYKkYFn1Zw/HfzeiAbLwz3/XS4bfRvTyrAoC4UgS
xHDu9GmYoDAzX1561cv9bzoTkEoRp7nfwZ6OYyMvnI9iAxsedAUUsUi7RwF7c6jd
4rdOwsd6gZe7CCZzuPzLlg==

Certifié et conforme
à l'original
J. J.

IDENTIFICATION

M GNANAJOTHY SIVAGNANARATNAM

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20150800074646

Pour le compte de :

SARL S.S TELECOM

48 AVENUE MAURICE THOREZ

94200 IVRY-SUR-SEINE

N° SIREN : 800 919 375

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

(Applicable à compter du
31/12/2021,

Impôt sur les sociétés

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit (<i>report du 2033-B</i>)	29 478
-----------------------------------	--	--------------------------	--	-------------------------------------	--------

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	21 355	2 296	19 059
TOTAL I (5)	21 355	2 296	19 059
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	5 000		5 000
Disponibilités	2 997		2 997
TOTAL II	7 997		7 997
TOTAL GENERAL (I + II)	29 352	2 296	27 056

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 622
Report à nouveau	-72 876
Résultat de l'exercice	-29 478
TOTAL I	-94 732
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	18 000
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	57 253
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)	15 367
TOTAL III	121 788
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 056

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	19 155
----------------------------------	--	--	--------

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	119 567
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		119 567
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (<i>y compris droits de douane</i>)		79 417
Variation de stock (<i>marchandises</i>)		15 000
Autres charges externes		59 921
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		2 019
	dont TP/CFE, CVAE	836
Rémunérations du personnel		60 365
Charges sociales		6 432
Dotations aux amortissements		488
Total des charges d'exploitation (II)		223 642
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-104 075
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	74 597
	Charges financières (V)	
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (<i>art. 217 octies</i>)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (<i>art. 39 quinquies D</i>)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-29 478

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		29 478
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		29 478
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		29 478

Immobilisations

Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	2 200	19 155		21 355	
TOTAL rubrique I	2 200	19 155		21 355	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport		96		96
Autres immobilisations corporelles	1 808	392		2 200
TOTAL rubrique II	1 808	488		2 296

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	72 876
Déficits reportables	72 876
Déficits de l'exercice	29 478
TOTAL des déficits restant à reporter	102 354

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI - <i>dont cotisations facultatives Madelin</i>	0
dont cotisation facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	0
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	0
Montant de la TVA collectée	23 913
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	15 582
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	0

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		3,00
- dont apprentis	0,00	
- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		119 567
TOTAL 1		119 567

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Variation positive des stocks		15 000
TOTAL 2		15 000

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		79 417
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		46 026
TOTAL 3		125 443

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		9 124
---	--	-------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	THAYALAN SINNATHAMBY	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	06/02/1972	Pays de naissance	CEYLAN	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	KAYTS	
	Numéro, type et nom de voie	77, RUE JULES MICHELET			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	92700	Ville	COLOMBES	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MADAME			
	Nom et prénom	SABAPATHI VATHANI	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	250	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	23/09/1972	Pays de naissance	SRI LANKA	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	JAFFNA	
	Numéro, type et nom de voie	7, PLACE PAUL ELUARD			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau		
	Code postal	94800	Ville	VILLEJUIF	
	Pays	FRANCE			

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

(Applicable à compter du
31/12/2021,

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

(Applicable à compter du
31/12/2017,

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

(Applicable à compter du
31/12/2021,

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



S.A.R.L. S.S TELECOM
au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE GERANT
A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos **le 31 DECEMBRE 2021**, ainsi que le compte annuel dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les charges et tous les produits rattachables à l'exercice ont été correctement appréhendés et qu'il n'existe pas à notre connaissance, d'omissions susceptibles d'altérer la position de l'entreprise.

En outre, les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluations.

Nous vous rappelons que :

- Le capital social de la société est d'un montant de **7622.45 EUROS** divisé en 500 Parts de **15.24 EUROS** chacune de valeur nominale.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY GERANT** de la société **S.S TELECOM**, et son associée **MADAME SABAPATHI VATHANI**.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Total des produits d'exploitation	119567, 00
Total des charges d'exploitation	223642,00
 Total des produits financiers	 0,00
Total des charges financières	0,00
 Total des produits exceptionnels	 74597,00
Total des charges exceptionnelles	0,00
- Total des produits	194164,00
Total des charges	223642,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE " BENEFICE "	0,00
" PERTE "	(29478),00
RESULTAT FISCAL	(29478),00

Nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Le président.



S. A.R.L S.S TELECOM
AU CAPITAL de 7622. 45 EUROS
SIEGE SOCIAL: 48, AVENUE MAURICE THOREZ
94200 IVRY SUR SEINE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux le 30 juin à onze heures et trente minutes, les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation faite par le gérant en date du 30 juin 2022 par lettre recommandée adressée à tous les associés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.
APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50.
QUITUS A LA GERANCE.
AFFECTATION DU RESULTAT.
POUVOIR A CONFERER.

La séance est ouverte sous la Présidence de **MONSIEUR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant en exercice et détenteur de **250 parts sociales**, lequel constate qu'est également présent en dehors de lui-même,

MADAME SABAPATHI VATHANI détentrice de **250 parts sociales**.

que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 500, soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

Puis il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il lui est donné acte, notamment :

V - Les comptes annuels dressés au 31 Décembre 2021

V - Le rapport de gestion de la gérance

V - Le texte des résolutions proposées

il ouvre lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vue intervient, au cours duquel le Président fournit tous les renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le **31**

Décembre 2021, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve les dits comptes tels qu'ils lui ont été présentés à savoir :

Total du bilan	27056, 00
Total des produits d'exploitation	119567, 00
Total des charges d'exploitation	223642, 00
Résultat d'exploitation	(104075), 00
Résultat net	(29478), 00
Résultat fiscal	(29478), 00

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **MR THAYALAN SINNATHAMBY** gérant , au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide la non affectation du résultat Fiscal de l'exercice clos le **31 Décembre 2021 , celui-ci étant déficitaire .**

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous les dépôts et formalités qu'il lui appartiendra.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance à treize heures et huit minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

